

Cote du document: EB 2010/101/R.19/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 14 a) i)
Date: 15 décembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République du Tchad pour le

Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Annabelle Lhommeau
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2783
courriel: a.lhommeau@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
 Annexe	
Accord de financement négocié	7
 Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

PADER-G	Programme d'appui au développement rural dans le Guéra
PSANG	Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra
S&E	Suivi-évaluation
UGCP	Unité de gestion et de coordination du programme

Carte de la zone du programme

The Republic of Chad

Rural Development Support Programme in Guéra (PADER - G)



28-9-2010



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Tchad

Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Tchad
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'irrigation
Coût total du programme:	20,119 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,70 millions de DTS (équivalent approximativement à 8,95 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	5,40 millions de DTS (équivalent approximativement à 8,45 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur:	2,50 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,20 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe du FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Tchad pour le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G), telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Proposition de prêt et de don à la République du Tchad pour le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le Tchad est un pays à faible revenu, classé 175^e sur les 182 pays évalués en 2009 par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G) tient compte des enseignements tirés de l'expérience du FIDA au Tchad et repose sur un accord conclu avec le Gouvernement tchadien pour exploiter et porter plus avant les résultats obtenus par les deux phases du Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra (PSANG), notamment en termes d'accès à l'eau potable, de gestion des risques chroniques qui pèsent sur la sécurité alimentaire et de mise à disposition des ruraux pauvres de services financiers adaptés. Ces activités peuvent en effet avoir un impact immédiat sur la population rurale du Guéra et constituent des conditions préalables au développement durable à long terme de la région.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Tchad un prêt d'un montant de 5,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,95 millions d'USD), à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 5,4 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,45 millions d'USD) pour contribuer au financement du Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Tchad au titre du SAFP est de 17,9 millions d'USD sur les trois ans du cycle 2010-2012. Le montant proposé reste dans les limites de l'allocation.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Le Tchad a reçu une assistance totale de 260 millions d'USD au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et n'a pas encore atteint le point d'achèvement à cet égard. Aux termes du Cadre pour la soutenabilité de la dette pour 2010, il est considéré comme présentant une capacité d'absorption moyenne et peut donc bénéficier d'une assistance composée pour moitié d'un prêt et pour moitié d'un don.

Flux de fonds

5. Les montants du prêt et du don seront versés sur un compte bancaire désigné (compte principal d'opérations) libellé en francs CFA et administré par le coordonnateur et le responsable financier du programme. Ces fonds seront ensuite transférés du compte principal d'opérations vers un compte subsidiaire (compte

subsidaire des opérations) libellé en francs CFA et administré par le coordonnateur et le responsable financier du programme.

Modalités de supervision

6. Le PADER-G sera directement supervisé par le FIDA, en collaboration avec les ministères concernés, les partenaires et les parties prenantes, à l'occasion de missions de supervision semestrielles. Un examen à mi-parcours sera effectué sous la direction du gouvernement durant la troisième année d'exécution.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) passation de marchés conforme aux directives du FIDA en la matière; ii) recrutement d'un spécialiste de la passation de marchés au sein de l'unité de gestion et de coordination du programme (UGCP); iii) audit annuel des comptes par un cabinet comptable digne de confiance; iv) contrats basés sur la performance pour l'équipe de programme et les partenaires d'exécution et évaluation annuelle de ces acteurs; v) mise en œuvre de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, parallèlement à un plan de gouvernance sur mesure; et vi) missions de supervision régulières.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le groupe cible est composé de producteurs hommes ou femmes appartenant à des ménages ruraux de la région du Guéra, œuvrant individuellement ou dans le cadre d'organisations. On recense trois grands sous-groupes: i) les ménages agricoles; ii) les femmes rurales pauvres/très pauvres, en particulier celles qui sont à la tête d'un ménage; et iii) les jeunes ruraux. Quelque 130 000 personnes bénéficieront directement des activités du programme.

Méthode de ciblage

10. La stratégie de ciblage sera participative et sans exclusive afin que les personnes les plus vulnérables aient accès aux possibilités offertes par le programme. On utilisera une combinaison de plusieurs instruments de ciblage: i) des critères géographiques/techniques tenant compte des synergies envisageables avec d'autres programmes; ii) des critères socioéconomiques tenant compte du savoir-faire local et des associations fonctionnelles et/ou potentiellement viables présentes sur le terrain; et iii) un ciblage systématique en fonction du genre. L'UGCP comprendra un spécialiste du ciblage et des questions de parité hommes-femmes.

Participation

11. Les communautés et les partenaires d'exécution exerceront une surveillance et une influence sur le ciblage en faveur des pauvres. L'opération pilote de suivi-évaluation (S&E) participatif offrira également des occasions régulières d'échange avec le programme. La planification, la gestion et la maintenance de l'infrastructure communautaire seront menées à bien par l'intermédiaire d'institutions locales appuyées et formées par le programme. Les équipements hydrauliques allégeront la charge de travail des femmes, leur permettant ainsi de participer davantage aux activités du programme (et notamment de s'investir dans la gestion des banques de soudure [banques céréalières pour la période de soudure]).

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le PADER-G contribuera à jeter les bases pour une amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus de la population rurale de la région du Guéra. Ses trois objectifs stratégiques sont les suivants: i) maintenir l'élan imprimé à l'investissement par le PSANG s'agissant de l'eau potable, des réserves de céréales et des routes reliant aux marchés les zones qui disposent d'un potentiel économique; ii) intensifier les efforts déployés afin de mobiliser l'épargne locale et de consolider le réseau des caisses d'épargne et de crédit autogérées; et iii) renforcer les capacités des organisations de producteurs au niveau local et régional.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme est conforme aux objectifs du gouvernement qui appellent: i) au renforcement des capacités organisationnelles des organisations de producteurs afin d'accroître le potentiel de croissance dans les zones rurales; et ii) à l'intégration des réseaux de microfinance dans la stratégie nationale en la matière.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Le programme s'inscrit dans le droit fil des premier et troisième objectifs du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010. Il respecte également le premier objectif stratégique du programme d'options stratégiques du FIDA pour le Tchad (améliorer l'accès à l'eau et sa gestion durable par les populations rurales pauvres), tout en contribuant à la réalisation du deuxième objectif (améliorer l'accès aux marchés d'intrants et de produits agricoles au sein de filières dans lesquelles les ruraux pauvres possèdent un avantage comparatif).

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le PADER-G est en harmonie avec la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté, en ce qu'il vise à: i) stimuler le potentiel de croissance dans les zones rurales (troisième objectif); ii) renforcer l'infrastructure de base (quatrième objectif); et iii) améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes (cinquième objectif).

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le programme a été conçu en collaboration avec l'Union européenne dans une optique d'harmonisation et de complémentarité des interventions de développement et d'entretien de l'infrastructure hydraulique. Des convergences sont également recherchées avec le Projet d'hydraulique pastorale dans le Tchad central (Phase II) financé par l'Agence française de développement ainsi qu'avec le Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne financé par le FIDA, en particulier s'agissant de la sensibilisation des populations transhumantes et sédentaires, dans le respect des couloirs de transhumance.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend quatre composantes: i) amélioration de l'infrastructure de base; ii) facilitation de l'accès aux services financiers; iii) renforcement des capacités des organisations et groupements au niveau local; et iv) coordination, gestion et S&E.

Catégories de dépenses

18. Il y a neuf catégories de dépenses: i) travaux publics (34,8%); ii) équipement, matériel et véhicules (12,0%); iii) ateliers (1,7%); iv) études et recherche (1,1%); v) assistance technique (10,0%); vi) formation (3,6%); vii) fonds (12,8%); viii) dépenses de fonctionnement (7,9%); et ix) salaires (16,0%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation – institution chef de file – collaborera avec d'autres ministères partenaires: le Ministère de l'économie et du plan, le Ministère de l'eau, le Ministère des infrastructures et des transports, et le Ministère chargé de la microfinance. Au sein de chaque ministère, une personne-ressource sera désignée pour travailler avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation et l'UGCP à l'exécution du programme et rendre compte au comité de pilotage des progrès et des difficultés de la mise en œuvre. Des ONG, des opérateurs privés et des services gouvernementaux seront mis à contribution pour les composantes techniques.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'UGCP coordonnera, contrôlera et supervisera l'exécution des activités du programme. Dans le cadre de la première composante, deux sous-composantes – accès à l'eau potable et réhabilitation des routes de desserte – seront mises en œuvre par des services gouvernementaux, tandis qu'Intemón Oxfam – avec l'appui du Programme alimentaire mondial, de la Fédération nationale des producteurs ruraux du Tchad et de partenaires locaux – se verra confier directement l'exécution des sous-composantes relatives aux banques de soudure (composante i)) et l'assistance aux organisations de producteurs (composante iii)). La deuxième composante sera également mise en œuvre par une ONG internationale choisie conformément aux directives du FIDA concernant la passation des marchés.

Rôle de l'assistance technique

21. Des dispositions sont prises temporairement pour apporter une assistance technique internationale visant à: i) faciliter un démarrage en douceur du programme; ii) fournir un appui ponctuel pour les questions de S&E et de passation de marchés; et iii) former le personnel national.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le personnel du programme sera recruté par voie de concours, et le renouvellement des contrats dépendra d'une évaluation annuelle de la performance. Des services gouvernementaux seront embauchés par l'intermédiaire de mémorandums d'accord basés sur la performance. Même si, en accord avec le gouvernement et conformément aux directives du FIDA, les partenaires d'exécution pour la sous-composante consacrée aux banques de soudure et les deuxième et troisième composantes seront directement engagés, la collaboration n'en sera pas moins également formalisée par des contrats/accords basés sur la performance.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 20,119 millions d'USD sur cinq ans. Les sources de financement sont le FIDA (86%), le gouvernement (13%) et les bénéficiaires (1%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les avantages, non quantifiables pour l'essentiel, sont notamment les suivants: diminution du temps consacré par les femmes à la collecte de l'eau; amélioration de la situation sanitaire; réduction de la durée de la période de soudure; abaissement des coûts de transport des produits commercialisés; élargissement du champ d'action des caisses d'épargne et de crédit et hausse des investissements dans la consolidation des activités économiques; et renforcement des capacités des organisations de producteurs, grâce à l'accroissement des investissements rendu possible par le financement d'un fonds d'appui (composante iii)) créé par le programme.

Viabilité économique et financière

25. La participation à une banque de soudure réduira de 18% le déficit céréalier d'un ménage, et une banque de soudure peut être viable même avec un taux de reconstitution du stock de 80%. Les modèles financiers élaborés pour les petits ruminants, les fèves et les produits maraîchers font état de bénéfices nets si ces activités sont financées par l'intermédiaire du fonds d'appui. Comme la plupart des avantages ne seront pas quantifiables, l'analyse économique n'a été réalisée que pour les puits de forage et indique un taux de rentabilité interne de 13%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Des équipes du PSANG II, du Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié (Niger), de l'Union des clubs d'épargne et de crédit de Pala (réseau de microfinance), de la Cellule de liaison des associations féminines et de la Fédération nationale des producteurs ruraux du Tchad ont été associées à la conception du programme. Leur participation a été souhaitée afin de mettre à profit l'expérience tant nationale que régionale et de garantir, entre autres: i) la pertinence des accords d'exécution; ii) l'application des meilleures pratiques régionales; et iii) le respect des conditions indispensables pour assurer la viabilité du réseau de microfinance. Le programme introduit des activités de communication et de gestion des savoirs et prévoit des visites de travail – au Tchad et au Niger – afin d'assimiler des pratiques d'excellence et de les reproduire. La participation au réseau FIDAfrique est également préconisée.

Innovations en matière de développement

27. Les activités suivantes sont considérées comme des vecteurs d'innovation au Tchad: i) l'approche participative pilote de ciblage et de S&E et les banques de soudure pilotes gérées par des femmes; ii) le ciblage socioéconomique des organisations de producteurs en vue de travailler d'abord avec celles qui présentent le plus fort potentiel, de manière à élargir l'expérience à l'avenir; iii) une approche professionnalisée en matière de partenariat avec les organisations de producteurs, sur la base d'indicateurs de performance et de plans d'activités simplifiés; et iv) les opérations pilotes sur un mécanisme de répartition des risques et de nouveaux produits financiers tels que le warrantage et le crédit-bail agricole.

Approche d'élargissement

28. Si le programme produit des résultats tangibles, il pourrait être reproduit à une plus grande échelle dans la région et d'autres parties du Tchad, en utilisant la prochaine allocation SAFFP.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Le programme est confronté à quatre grands risques: i) un risque politique, en raison des relations tendues dans la région; ii) un risque institutionnel, en raison de l'insuffisance de la coordination institutionnelle, du caractère laborieux des procédures de passation de marchés et de la faiblesse des capacités de gouvernance; iii) un risque social, en raison des tensions entre populations transhumantes et populations sédentaires; et iv) un risque climatique, étant donné qu'une catastrophe naturelle pourrait déclencher une crise alimentaire majeure. Les mesures d'atténuation prévues sont les suivantes: i) mesures destinées à prévenir l'utilisation abusive des équipements financés par le programme; ii) nomination de personnes-ressources au sein des ministères partenaires, création d'une commission locale pour la passation de marchés régionaux (inférieurs à 50 millions de francs CFA) et préidentification de partenaires d'exécution compétents; iii) collaboration avec le Projet d'hydraulique pastorale en zone sahélienne et le Projet d'hydraulique pastorale dans le Tchad central (Phase II) de l'Agence française de développement; et iv) constitution de banques de soudure,

renforcement des capacités de leurs comités de gestion et mise en œuvre d'une opération pilote sur la répartition des risques.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité sera favorisée comme suit: i) renforcement des capacités des institutions locales en matière de gestion et de maintenance de l'infrastructure hydraulique et des banques de soudure; ii) étroite collaboration avec l'Union européenne en faveur de la promotion de son approche axée sur le secteur privé dans le domaine de l'eau (par le biais des réparateurs et des magasins de pièces détachées locaux); iii) remise en état des routes de desserte conformément au programme national d'investissements prioritaires, l'entretien étant assuré par le programme national d'entretien ordinaire; iv) restructuration et renforcement des capacités du réseau de microfinance afin de garantir sa viabilité financière; et v) obligation de renforcement institutionnel dans le contrat signé avec les partenaires d'exécution.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de financement entre la République du Tchad et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
33. La République du Tchad est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Tchad un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à cinq millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (5 700 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un don d'un montant équivalant à cinq millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (5 400 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Programme d'appui au développement rural dans le Guéra (PADER-G)"

(Négociations conclues le 16 novembre 2010)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du programme: Programme d'appui au développement rural dans le Guéra PADER-G ("le programme")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et la

République du Tchad ("l'Emprunteur")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU

A) que l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du programme décrit à l'annexe 1 du présent accord;

B) que le Fonds prendra en charge l'administration du prêt et du don et la supervision des activités du programme financées par le Fonds;

et

ATTENDU qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un prêt et un don (“le financement”), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de 5 700 000 DTS.
B. Le montant du don est de 5 400 000 DTS.
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l’Euro.
4. L’exercice financier débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 février et le 15 août.
6. Un compte désigné (“Compte principal des opérations”) libellé en francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA) est ouvert au nom de l’Emprunteur auprès d’une banque de N’Djaména acceptable pour le Fonds, pour le financement du programme.
7. Un compte du programme (“Sous-compte des opérations”) libellé en FCFA est ouvert au nom de l’Emprunteur auprès de la Caisse urbaine de Mongo pour les opérations relatives au programme.
8. Un compte de fonds de contrepartie (“Compte de fonds de contrepartie”) libellé en FCFA est ouvert au nom de l’Emprunteur auprès d’une banque de N’Djaména acceptable pour le Fonds.
9. La contribution de l’Emprunteur au financement du programme est évaluée à la somme en FCFA équivalente à 2 500 000 USD, ce montant représente:
 - a) l’ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par l’Emprunteur au moyen d’exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; et
 - b) la contribution de l’Emprunteur sous forme de fonds de contrepartie, aux taxes grevant les petites dépenses et à celles pour lesquelles le recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor est impossible. À cet effet, l’Emprunteur mettra à la disposition de l’Unité de coordination et de gestion du programme (UCGP) une somme en FCFA pour couvrir les besoins de la première année du programme. Par la suite, l’Emprunteur reconstituera annuellement le Compte de fonds de contrepartie en y déposant les fonds de contrepartie tels qu’ils sont prévus dans le PTBA relatif à l’année du programme considérée. Le programme sera inscrit au Programme d’investissements publics (PIP).

Section C

1. L’agent principal du programme est le Ministère de l’agriculture et de l’irrigation (MAI).

2. Les autres parties au programme sont notamment le Ministère de l'économie et du plan, le Ministère en charge de l'eau, le Ministère en charge des infrastructures, le Ministère en charge de la micro-finance ainsi que des opérateurs techniques et partenaires spécialisés.

3. La date d'achèvement du programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

1. L'élément suivant constitue un motif supplémentaire de suspension du présent accord: les Manuels du programme ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds et celui-ci considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.

2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables additionnelles aux retraits des fonds du financement:

- a) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Coordonnateur de programme, le responsable administratif et financier, le responsable de la passation de marchés et le chef comptable ont été sélectionnés conformément aux dispositions du présent accord.
- b) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses prévues à la catégorie 7 a) (pour le fonds d'appui au développement des activités économiques productives des Organisations de producteurs (OP) – Sous-composante 3A) avant que le contrat de service avec l'opérateur Intermón Oxfam soit signé par les parties.
- c) Aucun retrait ne sera effectué avant que le Manuel de procédures administratives, financières et comptables – dont une première ébauche a été préparée lors de la conception finale du programme et est présentée dans les documents de travail – n'ait été approuvé par le Fonds.

3. Le présent accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie et du plan
B.P. 286
N'Djaména, République du Tchad

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du programme

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du programme sont les ménages ruraux et les producteurs/trices du Guéra (la "zone du programme") pris individuellement ou regroupés au sein d'organisations de base. Trois sous-groupes majeurs sont concernés: i) les ménages agricoles; ii) les femmes rurales pauvres et chefs de ménages; et iii) les jeunes.

2. *Finalité.* Le programme a pour finalité de contribuer à construire les bases préalables à une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations rurales dans le Guéra.

3. *Objectifs.* Les objectifs du programme sont les suivants: i) la poursuite de l'amélioration des infrastructures d'accès à l'eau potable, de disponibilité des céréales en période de soudure et de désenclavement des zones à fort potentiel économique; ii) l'accroissement de la mobilisation de l'épargne locale et la consolidation d'une structure d'offre de services financiers viables et adaptés aux besoins spécifiques des ménages et producteurs; et iii) le renforcement des capacités des organisations paysannes à la base et de la capacité de leurs groupements.

4. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes:

Composante 1 - Amélioration des infrastructures de base

L'objectif de cette composante – sur la base des acquis du Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra – Phase II (PSANG II), financé en partie par le Fonds – est de contribuer à doter la zone du programme d'infrastructures de base permettant d'améliorer les conditions de vie des populations, leur sécurité alimentaire, et leur accès aux marchés et services essentiels. Cette composante sera réalisée à travers les sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1A - Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cette sous-composante vise à améliorer l'accès durable des populations rurales à l'eau potable et à l'assainissement, par la réalisation des infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement, la mise en place de mécanismes de gestion et de maintenance durables des ouvrages et des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur le service de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Sous-composante 1B – Amélioration de la disponibilité de céréales en période de soudure. Les objectifs de cette sous composante sont l'augmentation durable de la disponibilité en céréales durant la période de soudure, et l'expérimentation de mécanismes d'atténuation des risques de crises alimentaires en cas d'années de sécheresse successives. Les activités de cette sous-composante seront axées autour du diagnostic de la situation des banques de soudure existantes, de la construction de nouvelles infrastructures de stockage des céréales (65 nouvelles banques de soudure), de leur équipement et dotation en stock initial, de la création et de l'encadrement des comités de gestion des banques de soudure, de l'établissement d'une opération pilote de mutualisation des risques et de l'établissement d'une opération pilote de banques de soudure exclusivement gérées par les femmes (environ 20 banques sur les 65 nouvelles à construire).

Sous-composante 1C – Amélioration de l'accès aux marchés ruraux. L'objectif de cette sous-composante est d'atténuer les contraintes d'enclavement et de desserte routière de la région. Elle sera réalisée à travers l'aménagement / la réhabilitation de pistes, en vue d'améliorer l'accès des zones à haut potentiel aux marchés ruraux.

Composante 2 - Amélioration de l'accès aux services financiers

Les objectifs de cette composante sont de consolider les bases institutionnelles du réseau des Caisses d'épargne auto gérée (CECA) conformément à la réglementation en vigueur, d'améliorer la qualité de l'offre en s'articulant avec le système productif soutenu par les autres composantes du programme et d'atteindre l'autonomie opérationnelle et tendre vers la viabilité financière. Cette composante sera réalisée par les activités prévues par les sous-composantes suivantes:

Sous-composante 2A – Appui à la restructuration du réseau et à la professionnalisation de son système de gestion. L'objectif de la sous-composante est de créer un réseau de micro-finance conforme à la réglementation nationale. Elle interviendra sur deux principaux volets: i) la restructuration du dispositif institutionnel; et ii) la professionnalisation du système de gestion. Le premier volet consiste à repositionner les caisses sur des segments de marché susceptibles de garantir une masse d'activités suffisante et nécessaire pour la rentabilité. À ce titre, le programme réalisera une étude de faisabilité pour les cinq nouvelles caisses, construira, équipera les nouvelles caisses et renforcera la logistique et la capacité opérationnelle du réseau. Le second volet entend contribuer à mettre en place les organes et outils de gestion technique du réseau et à renforcer les capacités des élus et techniciens. Les activités s'attacheront à mettre en conformité les organes de gestion des caisses avec les exigences statutaires d'une mutuelle, mettre en place le secrétariat technique de l'union, régulariser les fonctions de gérant et caissier, établir les outils de gestion appropriés, et renforcer les capacités du personnel technique de l'Union et des unités affiliées.

Sous-composante 2B – Appui à la performance et à la viabilité du réseau. Cette sous-composante prévoit de soutenir la viabilité du réseau de micro-finance (volet 2) ainsi que le développement de nouveaux produits (volet 1) tels que le plan d'épargne lié au crédit solidaire octroyé en majorité aux femmes et le crédit-stockage ("warrantage"). Les activités qui seront réalisées sont les suivantes: tester le crédit-stockage ("warrantage"), réaliser une étude de faisabilité de crédit islamique et mener une opération pilote de crédit d'équipement pour le matériel agricole ("agro leasing"), actualiser le plan d'affaires du réseau, ou encore soutenir l'autonomie opérationnelle du réseau.

Composante 3 - Renforcement des capacités organisationnelles et des activités économiques des OP à la base

L'objectif premier de cette composante est d'appuyer les activités agricoles viables et rentables en amont (production) et en aval (transformation et commercialisation) des OP sélectionnées. Le second objectif est de susciter l'émergence d'OP fortes et de promouvoir leur mise en réseau autour d'intérêts communs. La composante se réalisera à travers deux sous-composantes. Cette composante – menée à titre expérimental – vise aussi à tester, identifier et capitaliser sur les approches, méthodes et outils assurant un impact sur les OP et leurs activités, notamment concernant l'amélioration des conditions de production des cultures pluviales, de décrue et maraîchères.

Sous-composante 3A – Fonds d'appui au développement des activités économiques productives des OP. Cette sous-composante entend tester des méthodes d'appui aux OP, pouvant être répliquées à plus grande échelle si elles se révèlent performantes. Elle financera donc sur un fonds d'appui les microprojets jugés rentables et innovateurs d'une quarantaine d'OP dynamiques (selon le diagnostic sur les OP du Guéra réalisé en juin 2010). Les activités admissibles à ce financement seront restreintes à l'élevage à cycle court (volaille et petits ruminants), l'embouche bovine, la production,

transformation et commercialisation des produits agricoles et les activités de services par les unions et groupements. L'accès au fonds se fera selon les critères établis aux Manuels du programme.

Sous-composante 3B – Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des OP du Guéra. Cette sous-composante vise l'émergence d'un mouvement paysan depuis la base, capable de rendre des services à ses membres et d'initier des actions collectives visant la résolution des problématiques de développement local. Compte tenu de l'importance de la problématique de la sécurisation de la production au Guéra, le programme assurera à travers son opérateur principal et en collaboration avec les structures d'appui technique déconcentrées du MAI, la promotion d'opérations pilotes visant à tester des techniques d'augmentation de la production/productivité agricole et de gestion du risque climatique. Les activités réalisées par cette sous-composante sont notamment, l'encadrement et la formation en gestion, l'échange d'expérience, l'appui à l'élaboration de plans d'action et leur suivi, le développement d'opérations pilotes dans les domaines de la gestion des eaux et des sols, de défense et restauration des sols, de la production de semences améliorées, ou encore de la productivité des cultures pluviales, de décrue et maraîchères.

Composante 4 – Coordination, gestion et suivi évaluation de la mise en œuvre du programme

La composante a pour objectif de mettre en place les mécanismes et dispositifs permettant de coordonner, gérer, suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et les impacts du programme. La structure organisationnelle du programme comprendra deux niveaux de responsabilités: i) le niveau de pilotage et de concertation regroupant les ministères et institutions publiques et privées concernés par le programme (Comité de pilotage); ii) une unité responsable de la coordination et de la gestion opérationnelle des activités et des antennes responsables de l'exécution des activités (UCGP) et du suivi de leur exécution sur le terrain.

II. Dispositions relatives à l'exécution

5. Agent principal du programme

5.1. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (ci-après désigné comme l'agent principal du programme) assurera la tutelle institutionnelle du programme, et dans ce cadre travaillera en étroite collaboration avec: i) le Ministère de l'économie et du plan (MEP) en sa qualité d'Emprunteur et d'hôte de la Cellule d'appui à la mise en œuvre opérationnelle des projets et programmes FIDA au Tchad (Cellule d'appui); ii) le Ministère en charge de l'eau (ME); le Ministère en charge des infrastructures et des transports (MIT); et le Ministère en charge de la micro-finance (MMF). Au sein de chacun de ces départements ministériels, il sera désigné un point focal qui sera l'interface entre les projets FIDA sous différentes tutelles et le département ministériel; et avec la Cellule d'appui logée au MEP.

6. Comité de pilotage (CP)

6.1. *Établissement et composition.* Un Comité de pilotage (CP) sera créé par un arrêté de l'Emprunteur lequel prévoira la composition et responsabilités du CP. Le CP sera présidé par le Secrétaire général du MEP et son secrétariat sera assuré par le Secrétaire général du MAI. Le CP sera composé notamment des Secrétaires généraux du ME, du MIT, du MMF ainsi qu'un représentant du Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad (CNCPR), et un représentant de la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF). Les représentants du CNCPR et de la CELIAF seront membres du CP à titre consultatif.

Partant du principe que les Secrétaires généraux, de par leur fonction au niveau central, ne pourront pas effectuer de missions de terrain de moyenne/longue durée, des points focaux seront désignés au sein de chacun des Ministères concernés par la mise en œuvre du programme. En collaboration avec la Cellule d'appui (basée au MEP), ils devront: i) assurer le suivi technique des dossiers soumis par l'UCGP en vue de leur traitement diligent par leur département ministériel; ii) faciliter une bonne coordination et communication entre les Ministères partenaires; et iii) assurer le suivi périodique et la supervision des activités de terrain pour le compte du CP (en participant notamment aux missions de supervision).

6.2. *Responsabilités.* Le CP aura pour responsabilité d'approuver les rapports annuels d'exécution, de valider les PTBA et de veiller à la cohérence du programme et des PTBA avec les politiques, programmes, projets et activités des autres partenaires. Le CP se réunira au moins une fois l'an.

7. Unité de coordination et de gestion (UCGP)

7.1. *Établissement et composition.* Une Unité de coordination et de gestion (UCGP) sera créée par arrêté de l'Emprunteur. Basée à Mongo (Nord Guéra), avec une antenne secondaire à Melfi (Sud Guéra) couvrant spécifiquement le Sud Guéra. L'UCGP sera composée: d'un Coordonnateur de programme (cadre, basé à Mongo), d'un responsable administratif et financier (cadre, basé à Mongo), d'un responsable suivi-évaluation (cadre, basé à Mongo), d'un responsable de la passation de marchés (cadre, basé à Mongo), d'un chef comptable (cadre, basé à Mongo), d'un responsable de la composante 1 (cadre, basé à Mongo), d'un responsable de la composante 2 (cadre, basé à Mongo), d'un responsable de la composante 3 (cadre, basé à Mongo), d'un responsable information-éducation-communication/genre (cadre, basé à Mongo), d'un assistant administratif (basé à Mongo), d'un assistant comptable (basé à Mongo), d'un informaticien (basé à Mongo), d'un chef d'antenne (cadre spécialiste en OP, basé à Melfi), d'un gestionnaire assistant du chef d'antenne (basé à Melfi), d'un assistant suivi-évaluation (basé à Melfi), d'un(e) secrétaire (basé(e) à Melfi) et de chauffeurs (basés à Mongo et Melfi). L'ensemble du personnel de l'UCGP sera recruté sur une base compétitive selon les critères spécifiés à l'annexe 3 du présent accord.

7.2. *Responsabilités.* L'UCGP sera investie de l'autonomie administrative et financière. Elle aura avant tout un rôle administratif, de contrôle et de supervision, en ce sens qu'elle assurera: i) la programmation et la coordination des activités; ii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités; iii) la supervision et l'évaluation des prestataires partenaires du programme; iv) la gestion des ressources du programme selon le Manuel de procédures administratives, financières et comptables; et v) les relations avec les autorités de tutelle y compris l'organisation avec le Fonds des missions de supervision. Elle aura également la responsabilité de la mise en place et l'administration du fonds d'appui au développement des activités économiques productives des OP (sous-composante 3A). L'UCGP collaborera avec i) la Cellule d'appui, logée au MEP; ii) les partenaires intervenants dans la zone; iii) les points focaux désignés au sein de chaque Ministère partenaire; et iv) le CP.

8. Mise en œuvre

8.1. Le programme, à travers le Coordonnateur de l'UCGP, signera des ententes de partenariat avec les Ministères techniques concernés à travers les services techniques compétents: notamment le ME, au titre de la sous-composante 1A et le MIT au titre de la sous-composante 1C. Ces partenariats seront soumis à des critères de performance et évalués annuellement. Des opérateurs spécialisés seront sélectionnés conformément aux procédures de passation de marchés applicables pour les activités de formation et d'encadrement, de construction, de mise en place du fonds d'appui au développement des activités économiques productives des OP ainsi que pour les études de faisabilité

prévues par le programme, pour l'encadrement des banques de soudure et pour la mise en œuvre de la composante 2.

8.2. Sous la supervision de l'UCGP, la composante 3 et la sous-composante 1B seront mises en œuvre par Intermón Oxfam selon les termes d'un contrat de service qui sera signé par le Coordonnateur de l'UCGP. Ce contrat, basé sur des critères de performance prédéfinis, sera soumis au Fonds pour approbation avant sa signature. Le même type de contrat de service, soumis aux mêmes conditions, sera signé avec le partenaire retenu pour la mise en œuvre de la composante 2. L'UCGP établira des cahiers des charges et signera des contrats annuels renouvelables sujets à une évaluation de la performance avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs du suivi-évaluation.

9. Manuel d'opérations et Manuel de procédures administratives, financières et comptables (les Manuels du programme)

9.1. *Préparation du Manuel d'opérations.* Sur la base de l'ébauche contenue dans le document de conception finale du programme (DT 10), l'UCGP prépare et finalise le Manuel d'opérations du programme lequel comprendra:

- a) les critères d'identification et de sélection des ouvrages de construction des caisses d'épargne et autres travaux d'infrastructure prévus par le programme;
- b) les procédures pour la mise en place du fonds d'appui au développement des activités économiques productives des OP et les critères d'admissibilité (sous-composante 3A);
- c) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du programme, le suivi et la participation des bénéficiaires aux activités du programme; et les termes de référence du personnel-clé du programme et des prestataires de service.

9.2. *Préparation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables.* Sur la base de l'ébauche contenue dans le document de conception finale du programme (DT 9), l'UCGP prépare un Manuel de procédures administratives, financières et comptables du programme, lequel comprendra les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, comptable et financière du programme.

9.3. *Approbation.* L'UCGP finalise les Manuels du programme et les soumet à l'agent principal du programme. L'agent principal du programme soumet les Manuels du programme au CP pour approbation. Une fois approuvé, l'agent principal du programme adresse ces Manuels au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés.

9.4. *Adoption.* Le CP adopte la version finale des Manuels du programme, qui ne diffère pas substantiellement de la version approuvée par le Fonds, l'agent principal du programme en transmet sans délai une copie au Fonds.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories. Chaque demande de décaissement sera répartie par le Fonds selon un ratio 51/49 entre le prêt et le don:

Catégorie		Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
I.	Génie civil	1 690 000	1 600 000	100% HT
II.	Équipements, matériels et véhicules	560 000	540 000	100% HT
III.	Ateliers	90 000	90 000	100% HT
IV.	Études et recherche	60 000	60 000	100% HT
V.	a) Assistance technique internationale	490 000	460 000	100% HT
	b) Assistance technique nationale	90 000	80 000	100% HT
VI.	Formation	180 000	170 000	100% HT
VII.	a) Fonds d'appui au développement des microprojets des OP	110 000	100 000	100%
	b) Fonds de mise en œuvre des sous-composantes 2B et 3B	630 000	600 000	100%
VIII.	Coûts de fonctionnement	380 000	360 000	100% HT
IX.	Salaires et indemnités	850 000	800 000	100% HT
	Non alloué	570 000	540 000	
TOTAL		5 700 000	5 400 000	

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Assistance technique internationale” désigne l’assistance technique internationale au démarrage, et l’assistance technique fournie par Intermón Oxfam et tout autre assistance technique internationale sélectionnée par le programme selon les procédures de passation de marchés applicables.

“Fonds d’appui au développement des microprojets des OP” désigne le fonds d’appui au développement des micro-activités économiques productives des OP prévu à la sous-composante 3A.

“Fonds d’appui de mise en œuvre des sous-composantes 2B et 3B” désigne les ressources allouées aux activités des sous-composantes 2B et 3B, à savoir, l’expérimentation de nouveaux produits financiers (sous-composante 2B), les activités de soutien à la viabilité financière (sous-composante 2B), les opérations pilotes d’amélioration de la production et de la productivité (sous-composante 3B), et à la mise en œuvre des priorités des plans d’actions des OP (sous-composante 3B).

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories V (Assistance technique) et VIII (Coûts de fonctionnement) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 110 000 USD et sera affecté aux activités suivantes:

- a) Par ordre de priorité: la sélection du personnel, l’appui à la réalisation du PTBA et à la finalisation du plan de passation des marchés (dont une ébauche a été préparée pendant la conception finale du programme et se trouve dans le rapport principal et le DT 7), la finalisation des Manuels du programme et la préparation des conventions/protocoles/partenariats avec les opérateurs partenaires (publics et privés). Ces activités seront mises en œuvre par une assistance technique internationale.
- b) La préparation du processus de sélection des facilitateurs de l’atelier de démarrage, la préparation des documents d’appel d’offres pour la réhabilitation de l’antenne de Mongo et la construction de la case de passage et du bureau à Melfi, la préparation des termes de référence et des documents de passation de marchés pour le recrutement du cabinet/bureau en charge de l’étude de référence.

L’assistance technique internationale prévue au paragraphe 2 a) ci-dessus pourra éventuellement appuyer la mise en œuvre des activités prévues au paragraphe 2 b) ci-dessus.

Annexe 3

Clauses particulières

1. *Procédures allégées de passation des marchés.* Dès l'entrée en vigueur du présent accord, l'Emprunteur s'engage à adopter le mécanisme de décentralisation des marchés prévu par le Projet de sécurité alimentaire au Nord-Guéra – Phase II (PSANG II) financé en partie par le Fonds et ce, en attendant la mise en place effective des Commissions régionales d'ouverture et de jugement des offres (CROJOS). À cet effet, une procédure allégée sera mise en place, permettant de passer au niveau régional des marchés pour des montants inférieurs ou égaux à 50 millions FCFA, par une Commission locale mise en place par un acte pris par le Gouverneur de la Région du Guéra.

2. *Patrimoine du PSANG II et prise en charge par le système de Gestion par niveau de service (GENIS).* L'Emprunteur s'engage à préserver le patrimoine du PSANG II (mobilier et immobilier) aux fins de son utilisation par le PADER-G, et ce dès son entrée en vigueur. L'Emprunteur s'engage à ce que les 50 km de pistes rurales réhabilitées/construites par le PADER-G dans le Sud Guéra soient inscrites et prises en charge dans le programme d'entretien GENIS.

3. *Sélection du personnel du programme.* La sélection des cadres du programme se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon les procédures actuelles de l'Emprunteur, excluant toute discrimination. Le recrutement de ces cadres, le renouvellement de leur contrat et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront soumis à l'approbation préalable du Fonds. Un contrat initial de deux ans renouvelable sera offert au personnel cadre sélectionné et tout renouvellement sera en fonction de la performance. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir une mise en disponibilité sans solde de son employeur sur la durée du programme avant qu'un contrat lui soit proposé. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

4. *Manuel de suivi-évaluation.* L'Emprunteur, à travers l'UCGP, s'engage à préparer et finaliser un Manuel de suivi-évaluation du programme lequel prendra en considération les exigences du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du Fonds.

Key reference documents

Country reference documents

- Second Poverty Reduction Strategy paper
- National Microfinance Strategy
- Public Procurement Code

IFAD reference documents

- Programme design document (PDD) and key files
- Result Based Country Strategic Opportunities Programme (2010-2015)
- IFAD – Rural Finance Policy
- IFAD – Targeting Policy
- IFAD – Gender Policy

Logical framework

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Risques/Hypothèses
Objectif général (impact)			
Le programme contribue à poser les bases préalables à une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations rurales dans le Guéra.	<ul style="list-style-type: none"> • Index d'accumulation des biens par ménage (SYGRI) • Malnutrition infantile (par sexe en %: poids/ âge, taille/ âge, poids/taille) (SYGRI) • Prévalence des maladies infectieuses liées à l'eau (tétanos, choléra, diarrhées) (%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de référence • Rapports SYGRI et SE • Enquête d'impact à l'achèvement • Rapports du WFP, de la FAO et de la SNRP 2 • Rapports de supervision • Rapports d'achèvement • Rapport des études • Rapports d'évaluation interne à mi parcours • Rapport à mi parcours • Rapports d'IO • Rapports du MMF • Auto évaluation de la vulnérabilité par les Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la stabilité politique • Stabilité de la situation sécuritaire • Budgets sectoriels alloués en totalité et en temps opportun
Objectifs spécifiques (effets à moyen terme)			
L'accès aux infrastructures de base essentielles mises en place par le PADER-G induisent une amélioration durable de la situation sanitaire/alimentaire, de l'accès aux marchés et du développement de petites AGR dans le Guéra	<ul style="list-style-type: none"> • % de ménages ruraux utilisant régulièrement l'eau potable (SYGRI) • Taux de couverture des besoins en eau des populations passé de 20%* en 2010 à 25% en 2016 (hors tout nouveau programme d'hydraulique rurale) • % de ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire (taux de couverture de la période de soudure, durée des stocks céréaliers en mois) 		<ul style="list-style-type: none"> • Moyens effectifs alloués à la mise en œuvre (i) du Schéma Directeur Agricole ; (ii) de la Stratégie pour le Secteur Hydraulique ; et (iii) de la Stratégie de Micro finance. • Rapidité dans la mise en place de l'équipe et du CP et du CTS du programme.
Le repositionnement du réseau CECA sur un segment de marché rentable permet d'accélérer l'atteinte de l'autonomie opérationnelle et la viabilité de l'offre de services financiers, adaptés aux besoins spécifiques des populations rurales de la région du Guéra	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité du réseau avec la réglementation • Autonomie opérationnelle (OSS) passée de 10%* en 2010 à 121% en 2015 (SYGRI) • Viabilité financière (ou autonomie financière) : 100% en 2015 • Taux de recouvrement (pour l'ensemble des CECA, en %) 		
Les OP sélectionnées mènent des activités rentables, et deviennent des structures capables de répondre efficacement aux besoins de leurs membres et d'être des acteurs incontournables de la région	<ul style="list-style-type: none"> • % des OP viables¹ appuyées, c'est-à-dire ayant des activités économiques rentables et fournissant des services de qualité à leurs membres, passé de 10%* en 2010 à 30% en 2016 (SYGRI) 		
Composante 1 : Amélioration des infrastructures de base (effets court terme)			
Les infrastructures rurales sont gérées efficacement et répondent aux besoins des ménages ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • 70 % des forages et des CGPE mis en place sont fonctionnels après 3 ans (SYGRI) • 70 % d'artisans réparateurs fonctionnels après 3 ans (SYGRI) • % de BS fonctionnelles passées de 65% en 2010* à 80% après 3 ans • 70% des routes (bâties/réparées) maintenues + fonctionnelles après 3 ans (SYGRI) • Taux de satisfaction des bénéficiaires (sur la base d'un questionnaire) ** 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation à mi parcours • Rapports d'évaluation interne à mi parcours • Rapports d'enquêtes et études spécifiques • Tableaux de bord de SE • Rapports de supervision • Rapports du CNCPT • Rapports SYGRI et SE • Rapports d'activités du programme et des opérateurs • Manuel de gestion du fonds d'appui aux OP • Rapport enquêtes sur le degré de satisfaction/d'attentes des bénéficiaires • Rapports d'activités de l'opérateur et rapports d'autoévaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Performance des entreprises de forage • Gestion saine des ressources mises à disposition d'IO et de l'opérateur partenaire à la mise en œuvre de la seconde composante • Mécanismes simplifiés pour la passation des marchés et décentralisation des commissions d'ouverture des offres • Collaboration fructueuse entre IO et ses partenaires locaux, notamment le CNCPT
Composante 2 : Amélioration de l'accès aux services financiers (résultat/produit)			
Le réseau des caisses est reconfiguré/ restructuré sur une base rentable et est conforme à la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'unités de base affiliées au réseau exerçant comme des centres de profit (de 41 en 2010, l'effectif des caisses passera à 17 après la restructuration) • Agrément du réseau 		
Le réseau développe des services et produits adaptés à la demande des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Volume d'activités d'épargne et de crédit • Nombre de nouveaux produits et services développés • Taux de crédit accordé aux femmes passera de 45* en 2010 à 60 % en 2016 		
Composante 3 : Renforcement des capacités des OP à la base et de leurs représentations			
Le développement d'activités rentables et durables par les OP sélectionnées est assuré.	<ul style="list-style-type: none"> • 75% de plans d'affaires fonctionnels après 4 ans et ayant permis le développement d'activités rentables (homme/femme) • Niveau de revenus générés par les activités économiques appuyées • Taux de satisfaction des bénéficiaires (sur la base d'un questionnaire) ** 		
Des opérations pilotes d'amélioration de la production et productivité sont testées et les résultats capitalisés	<ul style="list-style-type: none"> • 50% de projets porteurs identifiés au profit des bénéficiaires d'ici 2016 		
Les OP du Guéra délivrent des services à leurs membres et se mettent en réseau pour défendre leurs intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • % d'OP appuyées rendant des services de qualité à leurs membres passé de 10%* en 2010 à 50% en 2016 • Taux de satisfaction des OP (sur la base d'un questionnaire) ** 		
Composante 4 : Gestion, coordination et suivi évaluation du programme			
La gestion et la coordination du programme assurent une mise en œuvre et un suivi optimaux des activités de terrain.	<ul style="list-style-type: none"> • Cible de 80% de taux d'exécution physique des PTBA annuels • Cible de 80% de taux d'exécution financière des PTBA annuels • Cible de 80% de taux de décaissement • Audit avec opinion « sans réserves » • Transmission à temps (telle que décrite dans l'Accord de Financement) au FIDA des SYGRI, des états financiers et des audits (audit qualifié) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'achèvement • Rapports de supervision • Rapports d'activités • Rapports d'audit • Rapports SYGRI et SE • Etats financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de personnel qualifié pour la constitution de l'UCGP. • Opérationnalité de la cellule administrative et financière et de la cellule de SE • Logiciels de SE et de comptabilité installés à temps et maîtrisés par le personnel

⁷³ Selon le diagnostic des OP du Guéra réalisé par le FIDA en juin 2010.